

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 78 (1933)
Heft: 6

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Suisse :	ABONNEMENT	Pour l'Etranger :
1 an fr. 12.— ; 6 mois fr. 7.—	Prix du N ^o fr. 1.50	1 an fr. 15.— ; 6 mois fr. 9.—
3 mois fr. 4.—		3 mois fr. 5.—

DIRECTION ET RÉDACTION :

Major R. MASSON, La Florelle, Chemin du Grey, Lausanne. Tél. 32.217.

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS, VENTE :

Avenue de la Gare 23, Lausanne. Compte de chèques post. II.5209

ANNONCES : Agence de publicité Gust. Amacker, Palud 3, Lausanne.

Eléments de tactique

que la pratique des exercices doit rendre familiers aux cadres de la compagnie¹.

Le texte qui suit a été rédigé, par l'instructeur d'arrondissement de la 1^{re} division, à l'intention des écoles de sous-officiers et de recrues.

Basé sur l'étude du Règlement d'exercice de l'infanterie (1930), il s'efforce d'en dégager quelques idées directrices groupées dans un programme de travail clair et précis. En publiant ces lignes, nous sommes persuadés que nos officiers de troupe les liront et les méditeront avec fruit. Elles constituent un aide-mémoire utile et faciliteront certainement l'élaboration des programmes de travail ainsi que l'enseignement de la tactique des petites unités dans les cours de répétition. (Réd.)

1. GÉNÉRALITÉS.

A. La *troupe* doit être :

Attentive et rendue apte, sur un signe ou à la voix, à prendre n'importe quelle *formation* de combat (132-139), à se jeter derrière un *couvert* (141) en gardant les yeux sur

¹ Les chiffres entre parenthèses se rapportent au *R. ex. J.*